

AMNESTY INTERNATIONAL

ANNONCE MÉDIAS

AILRC-FR
27 mars 2015
Index ; AFR 51/1342/2015

Sierra Leone. Les jeunes filles enceintes doivent pouvoir passer leurs examens scolaires

La proposition visant à exclure des examens scolaires les jeunes filles visiblement enceintes en Sierra Leone à partir du lundi 30 mars 2015 ne fera que ruiner leur éducation et compromettre leurs chances d'un meilleur avenir, a déclaré Amnesty International vendredi 27 mars.

Le 25 mars, le ministre de l'Éducation Minkailu Bah a réitéré ses précédentes déclarations, affirmant que les jeunes filles visiblement enceintes se verraient interdire de passer leurs examens. Il a cité comme l'une des principales raisons le fait qu'elles montreraient un mauvais exemple à leurs camarades. Or, ces examens sont incontournables pour passer du collège au lycée.

« Au lieu de fermer la porte des établissements aux jeunes filles, le gouvernement doit faire tout son possible pour favoriser au maximum leur scolarisation. Les filles ne doivent pas voir leur droit à l'éducation et leurs espoirs d'une vie meilleure ruinés en raison d'une grossesse précoce – et parfois non désirée, a déclaré Sabrina Mahtani, chercheuse sur l'Afrique de l'Ouest à Amnesty International.

« Je n'ose penser à la manière dont les écoles vont mettre en œuvre une telle politique. Quelle jeune fille osera aller à l'école si cela signifie être exclue, subir des examens physiques et être couverte de honte ? Les écoles sont censées tester les capacités des élèves, et non procéder à des tests de grossesse. »

Ces mesures offensives désavantageraient encore davantage les jeunes filles en Sierra Leone, où 28 % des adolescentes âgées de 15 à 19 ans ont un enfant ou sont enceintes, d'après l'enquête démographique et de santé menée en 2013 dans le pays.

Les écoles sont fermées depuis huit mois en raison de l'épidémie d'Ebola et, durant cette période, l'accès aux cliniques et aux services en matière de santé sexuelle et reproductive a été fortement limité, les pressions sur les jeunes filles se sont renforcées afin qu'elles consentent à des relations sexuelles en échange de biens ou d'argent, et le risque de subir des violences sexuelles a augmenté.

Les écoles doivent rouvrir en avril, et on ignore si les jeunes filles enceintes y seront admises.

Complément d'information

Dans un [article du 17 mars](#), le ministre affirme que la présence de jeunes filles enceintes « dans la classe aurait une mauvaise influence sur d'autres jeunes filles innocentes ».

Pour en savoir plus sur la position d'Amnesty International vis-à-vis de la Sierra Leone, veuillez cliquer [ici](#).

Pour organiser un entretien avec Amnesty International, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty à Dakar au +221 77 658 62 27 ou à Londres : press@amnesty.org, +44 (0)777 847 2126.